
Annonce de la réception d'un compte-rendu de la fête célébrant à Rodez la chute de Robespierre, lors de la séance du 26 fructidor an II (12 septembre 1794)

Louis Louchet

Citer ce document / Cite this document :

Louchet Louis. Annonce de la réception d'un compte-rendu de la fête célébrant à Rodez la chute de Robespierre, lors de la séance du 26 fructidor an II (12 septembre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCVII - Du 23 fructidor an II au 2 vendémiaire an III (9 au 23 septembre 1794) Paris : CNRS éditions, 1993. pp. 107-108;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1993_num_97_1_15913_t1_0107_0000_7

Fichier pdf généré le 05/11/2020

25

La société républicaine et montagnarde d'Aubin, département de l'Aveyron, fait éclater toute son horreur pour la conspiration de Robespierre. Elle invite la Convention nationale à rester à son poste, et l'assure qu'elle ne mettra jamais dans la même balance quelques hommes et la patrie.

Mention honorable, insertion au bulletin (37).

[*La société républicaine et montagnarde d'Aubin à la Convention nationale le 20 thermidor an II*] (38)

Législateurs,

Catilina étoit parmi vous, le Sénat étoit violé, nos Gracques étoient sous le poignard des assassins, des Silla et des Marius organisoient la guerre civile et bientôt Caesar eut passé le Rubicon, si par votre énergie et votre courage vous n'eussiez purgé la terre de la liberté des monstres qui la souilloient. Périssent ainsi les complices, ces hommes qui s'abreuvant à longs traits du sang des patriotes, partageoient avec audace les forfaits, la honte et la bassesse attachés à la tyrannie.

Graces vous soient rendues, Pères de la patrie, pour avoir encore une fois rempli dignement votre mission et sauvé la République.

Restés au poste d'honneur, et ne craignés pas que les réputations momentanées et mensongères aient de l'ascendant sur nous. Nous ne mettrons jamais en balance quelques hommes et la patrie. Nos seules idoles seront la Liberté, la Justice et la Vertu.

Eglantier MERGONIER, *président*, BRASSAT, DONZAR, *secrétaires et une autre signature*.

26

LOUCHET fait ensuite lecture de la pièce suivante (39) :

Les juges composant le tribunal du district de Rodez [département de l'Aveyron], félicitent la Convention nationale de l'énergie républicaine qu'elle a déployée dans les journées des 9 et 10 thermidor; ils applaudissent à la fidélité des sections de Paris, et se reposent avec confiance sur le serment des représentans du peuple, de faire une guerre ouverte à tous les préjugés, à toutes les ambitions particulières.

(37) P.-V., XLV, 218.

(38) C 320, pl. 1318, p. 23. *Bull.*, 27 fruct.; C. Eg., n° 757.

(39) *Moniteur*, XXI, 742.

Mention honorable, insertion par extrait au bulletin (40).

[*Les juges du tribunal du district de Rodez à la Convention nationale, le 18 thermidor an II*] (41)

Citoyens Représentans

Jusqu'ici les factions de l'étranger soutenues par le fanatisme royal et sacerdotal se sont succédées avec une rapidité et une fureur inconcevables. En sera-t-il de même des dominateurs insensés et des aveugles ambitieux? non. Si nous ne pouvons vous rassurer sur la crainte des supplices puisque les uns et les autres savent également affronter la mort, au moins avons nous un garant assuré dans la fermeté républicaine que vous avés montrée. Dans la crise terrible qui a mis un moment la patrie en danger, et dans la fidélité et le respect des sections de Paris pour les décrets de la Convention, il nous est impossible de vous peindre notre joye en apprenant que pour déjouer les trames criminelles qu'un exécrable hypocrite, un vil apostat de la liberté et de l'égalité et quelques complices avoient ourdies contre la souveraineté du peuple vous n'avies eu besoin que de vous montrer et que les bons citoyens qu'il avait un instant égarés avaient reconnu de suite leur erreur, et s'étaient ralliés à votre voix. Nous nous reposons avec confiance sur votre serment de faire une guerre ouverte à tous les préjugés à toutes les ambitions particulières et de montrer toujours par votre conduite qu'il n'y a rien de grand et d'élevé que le peuple et sa dignité que vous ne cessés de mettre dans sa représentation.

Salut et fraternité.

Suivent sept signatures.

27

LOUCHET: Citoyens, la victoire du 9 thermidor sur Cromwell-Robespierre a été célébrée le 23 du même mois avec le plus vif enthousiasme, par les citoyens de Rodez, département de l'Aveyron. Ils ont fait éclater dans cette circonstance les sentiments qui conviennent à des hommes décidés à périr mille fois plutôt que de souffrir aucun genre de tyrannie. Aux fenêtres des maisons flottaient des drapeaux aux couleurs nationales, avec ces inscriptions: *Vive la Convention nationale! la République ou la mort!*

Le conseil général de la commune, devant lequel la table des Droits de l'homme étoit portée par quatre vétérans, la garde nationale, les compagnies de vétérans et des adolescents, l'espoir de la patrie, les autres citoyens et ci-

(40) P.-V., XLV, 218.

(41) C 319, pl. 1207, p. 20. *Moniteur*, XXI, 742. Partiellement reproduit dans *Bull.*, 27 fruct.

toyennes, se rendirent au son d'une musique guerrière, et en chantant les hymnes les plus révolutionnaires, à la place d'armes, où le mannequin de Robespierre, tenant en ses mains les emblèmes de la royauté, fut brûlé au milieu des cris mille fois répétés : Vive la République une et indivisible ! Périssent les tyrans ! Périssent les dictateurs, les triumvirs ! Vivent nos bons frères de Paris, qui, dans la nuit du 9 thermidor, firent un rempart de leurs corps à la Convention nationale !

Le conseil général de la commune me charge de présenter à la Convention le procès-verbal de la justice que les citoyens de Rodez ont faite de l'infâme Robespierre.

J'en demande la mention honorable et l'insertion au bulletin.

Cette proposition est adoptée (42).

Le conseil général de la commune de Rodez [département de l'Aveyron] envoie le procès-verbal de la fête célébrée le 23 thermidor, 10 août (vieux style) dans cette commune; et informe la Convention nationale que le mannequin de Robespierre, tenant en ses mains les emblèmes de la royauté, y fut brûlé en présence du peuple, et au milieu des cris de vive la République une et indivisible ! vive la Convention ! vive la liberté !

Mention honorable, insertion au bulletin (43).

[*Extrait du registre des délibérations du conseil général de la commune de Rodez tenu en séance publique le 23 thermidor an II*] (44)

Assemblés en conseil général de la commune, les citoyens GINESTY *maire*, VAISSE, BRASSAT, GUARRIGUE, ACQUIER cadet, JOUERY, RAYNAL, COULY, VIALA, *officiers municipaux*, FABRE, *agent national*. DEVIE, FERRAU, BESSE BENOIT, BESOMBES, CORCHAUD SHEDENAT, VIGOUROUX, ANTOINE BESSE, BRUNET, BOYER, LACOSTE, ARLABOYE BESSIERE, SALES, GALY, MARTY, *notables*

Les tambours ont battu la diane au bruit d'une salve d'artillerie pour annoncer la fête.

Le conseil général de la commune assemblée dans le lieu ordinaire de ses séances s'est rendu à onze heures au temple de l'être suprême où sa force armée ainsi que les citoyens et beaucoup d'étrangers l'avoient précédé. Le cortège est parti de suite au bruit d'une nouvelle salve d'artillerie et a défilé par la rue du département, les compagnies des vétérans et des adolescents l'espoir de la patrie à la tête, des vieillards armés de piques suivis de la garde nationale et de la municipalité devant laquelle étoit portée la table des droits de l'homme par quatre vétérans, la musique exé-

cutant des airs patriotiques et les autres citoyens et citoyennes avec le détachement de la troisième division du bataillon de Vaucluse fermant la marche. On est arrivé à la place de la Liberté où il a été chanté des hymnes patriotiques. C'étoit un spectacle ravissant de voir flotter aux fenêtres des citoyens des drapeaux aux couleurs nationales et avec les inscriptions de *Vive la République, vive la Convention; La République ou la mort, mort aux tyrans, paix aux peuples*. De là on a traversé la place de la Montagne pour se rendre par la rue marchande à la place de la Fraternité au tour de laquelle le cortège s'est rangé, tandis que la musique se portant au centre et près de l'arbre de la liberté a exécuté quelques strophes en l'honneur des vainqueurs des ennemis du peuple aux Tuileries. On s'est ensuite rendu à la place d'Armes où avoit été placé la statue de la liberté au haut d'une pyramide, et sur le vis-avis un échaffaud élevé audessus d'un bucher sur lequel se trouvoit le mannequin de Robespierre tenant en ses mains les emblèmes de la royauté. Les chanteurs et chanteuses ont icy exprimé avec énergie les sublimes sentimens d'un peuple libre au son mélodieux des instruments. Le maire a ensuite pris la parole entouré d'une foule immense; il a fait une vive peinture de ce qui se passa à Paris à l'époque mémorable du dix Août, vieux style; et après avoir montré aux citoyens tout ce qu'ils doivent de reconnaissance et d'amour aux pères de la patrie, aux Barras qui furent immolés pour la cause de la liberté, aux législateurs encôre qui ont déjoué toutes les factions de l'anarchie et de l'immoralité; aux parisiens qui ont recemment couvert de leur corps nos dignes représentans dans le moment de crise peut-être le plus dangereux pour la patrie; il a en outre retracé d'une manière précise et frappante les horribles forfaits de Robespierre et de ses complices; et conjurant les éléments l'air et le feu d'emporter les cendres de tous ces monstres dans la région des tyrans et des esclaves, il a mis le feu au bucher au bruit d'une salve d'artillerie et au milieu de cris redoublés de *Vive la République, une et indivisible, vive la Convention, vive la liberté*. Le cortège s'est après cela rendu au temple de l'être suprême où plusieurs pièces de musique ont été exécutées et où le président de la société populaire a prononcé un discours analogue à la fête. On s'est retiré vers les trois heures, et il y aura ce soir des réjouissances publiques.

Lecture faite du présent verbal, il a été délibéré, où l'agent national, qu'extrait en sera envoyé à la Convention, et qu'il sera écrit au citoyen Louchet représentant du peuple pour l'inviter à la présenter lui-même au Président de la Convention, et ont signé les membres présents, l'agent national et le secrétaire greffier.

Collationné sur le registre.

GYNESTY, *maire*, DANGLES.

(42) *Moniteur*, XXI, 742.

(43) *P.-V.*, XLV, 218.

(44) C 319, pl. 1307, p. 19. En marge, mention honorable, insertion au bulletin de la main de Louchet. Mentionné dans *Bull.*, 27 fruct.